

# AMENAGER LE LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

L'aménagement de son logement est souvent la condition du maintien à domicile de la personne handicapée.

Mais comment travailler en bonne intelligence avec les artisans ? Comment préconiser des solutions à la fois adaptées et réalisables techniquement ? Comment s'assurer que les financements publics soient versés de façon pertinente ?

Cette formation, en alliant les compétences d'un ergothérapeute à celles d'un architecte et d'un artisan, vous aidera à jeter des ponts entre le monde du handicap et celui du bâtiment.

Code : FC1004001

Durée : 3 jours

Date : 27 au 29 janvier 2010

Coût : 830 € ttc

Lieu : Mulhouse

(Formation sur site sur demande)

## Objectifs

- Acquérir un vocabulaire technique permettant des échanges en bonne intelligence avec les artisans.
- Aborder les contraintes techniques afin de préconiser des aménagements réalisables.
- Approfondir plus particulièrement les solutions pour les sanitaires et les changements de niveaux, lieux où se situent la très grande majorité des obstacles.
- Savoir élaborer et transmettre des propositions précises.
- Décrypter les devis.
- Connaître les possibilités de financement.

## Moyens pédagogiques

Des mises en situation de personnes à mobilité réduite (cannes, déambulateur, fauteuil roulant, utilisation d'un soulève personne ...), des prises de mesures, des repérage sur site (sanitaires et escaliers) avec relevé de cotes et croquis nous permettrons d'aborder et de développer les notions théoriques (dimensions enveloppe, vocabulaire technique, représentations symboliques, etc ...) et les différentes solutions techniques.

Etudes de situations réelles.

Documents de travail (descriptif technique, plans, devis, argumentaire ...).

Diaporamas.

Éléments bibliographiques et législatifs, liens Internet, adresses utiles...

## Public concerné

Ergothérapeutes et personnels des équipes pluridisciplinaires des MDPH.

## Prérequis

Etre amené à préconiser des aménagements de logement et/ou à traiter cet élément de la PCH.

## Programme

### **Jour 1** (ergothérapeute + architecte)

L'évaluation de la personne, de ses activités et de son projet de vie.  
Les facteurs environnementaux humains et matériels.

Dimensions enveloppes et données anthropométriques.

Cadre réglementaire et responsabilité des différents intervenants.

Outils et techniques pour la réalisation d'un relevé.  
Echelles, représentations symboliques, croquis et plans.

### **Jour 2** (ergothérapeute + architecte)

Les sanitaires :

Aménagement de l'espace en fonction de la problématique de la personne handicapée et des contraintes de mise en œuvre, différentes solutions techniques possibles, vocabulaire technique de base, rédaction d'un descriptif, lecture des devis des artisans ...

Les autres pièces et les circulations horizontales.

### **Jour 3** (ergothérapeute + artisan)

Les dispositifs de changement de niveau : législation, types d'appareils, options possibles, contraintes techniques, notions de coût, rampes d'accès ...

Les financements des aménagements de logement en fonction de leur nature et de la situation de la personne (PCH, FDC, APA, ANAH, etc...)

## Formateurs

**Véronique WOLFF** : Ergothérapeute D.E. Expérience professionnelle en centre de réadaptation, CICAT et MDPH.

**Alexandre DA SILVA** : Architecte DPLG.

**Jean-Claude KARCHER** : Ingénieur INSA, conseil, spécialisé dans l'installation de dispositifs de changement de niveau.